CAR OR I we in the state of the

retrouvez toutes les mesures sur www.airnormand.fr

éditorial

PRQA, PPA, PCET, SRCAE, ZAPA...: un déchiffrage s'impose

L'article 1er de la loi sur l'air plante d'emblée le décor : « L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie. La protection de l'atmosphère intègre la prévention de la pollution de l'air et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. » Tout semble dit, du moins dans les objectifs. Moins simples sont les façons d'y aboutir : tellement de domaines et d'acteurs, y compris chacun d'entre nous en tant qu'individu, sont impliqués. C'est ainsi que depuis la loi, de multiples plans s'attachent à traiter le problème selon l'une de ses facettes. Pléthoriques pour certains, ces plans doivent en réalité s'articuler entre eux avec cohérence. Notre trimestriel y revient pour aider à les décrypter – notamment les petits derniers issus de la loi Grenelle comme par exemple le SRCAE*, copiloté par l'Etat et le Conseil Régional de Haute-Normandie, qui devrait voir le jour dans les prochains mois et définir des solutions «gagnant-gagnant» air et climat.

> Dominique Randon Président d'Air Normand



actualité

Un nouvel arrêté préfectoral relatif aux particules en suspension (PM10)* est sur le point d'être signé pour appliquer les seuils revus à la baisse par la France : 50 µg/m³** pour la diffusion de recommandations aux personnes sensibles et 80 µg/m³** pour le seuil dit d'alerte concernant toute la population.

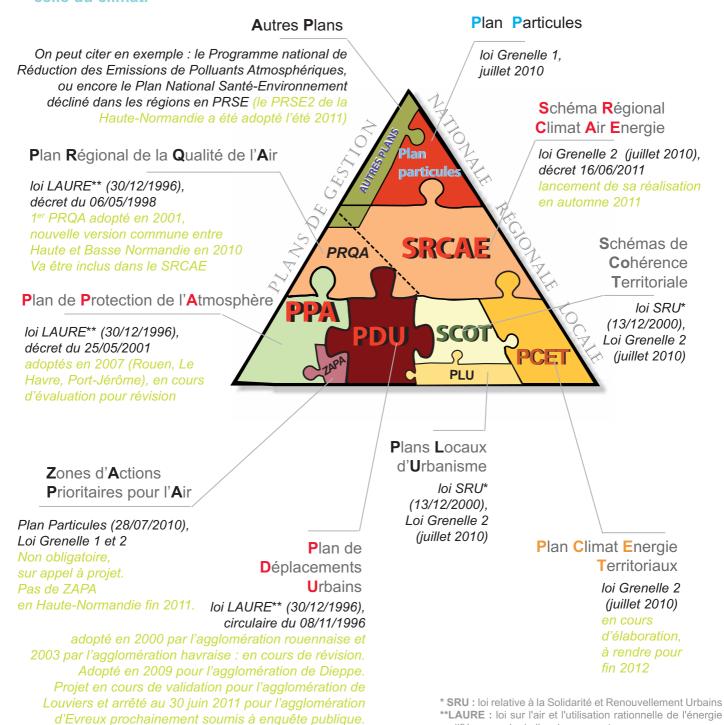
^{**} en moyenne 24h glissantes



^{*} particules de diamètre inférieur à 10 microns

DES PLANS pour une MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR et le CLIMAT

En liaison avec la surveillance permettant d'évaluer l'exposition des populations et des écosystèmes, la réglementation européenne impose aux états membres de mettre en place des outils de planification lorsqu'il y a dépassement ou risque de dépassement des valeurs limites. La France a mis en place une déclinaison de plans visant à préserver la qualité de l'air quand elle est bonne ou à l'améliorer là où cela s'avère nécessaire, en lien avec les autres problématiques, notamment celle du climat.



codifiée au code de l'environnement

Vaste domaine, l'atmosphère concerne une multitude de champs d'activité et se retrouve de ce fait traitée dans de nombreux plans réglementaires. Ces plans doivent être construits de façon

Ces plans doivent être construits de façon cohérente les uns par rapport aux autres cohérente les uns par rapport aux autres et sont à réviser régulièrement pour suivre

l'évolution de la situation. Ils se déclinent à différentes échelles géographiques mais sont aussi érigés sous la houlette d'instances distinctes avec une volonté commune : la concertation. Enfin, certains plans sont de l'ordre de la préconisation alors que d'autres ont un caractère contraignant et obligatoire.

Dans un précédent numéro, L'Air Normand a déjà présenté les PRQA, PPA et PDU (n°33, août 2003). D'une durée de vie limitée (souvent fixée à 5 ans), ces plans doivent être évalués et révisés. Ce qui est le cas actuellement des 3 PPA de la région. Les PPA de

Rouen et du Havre, du fait du non respect des normes européennes pour le dioxyde d'azote (NO2), seront beaucoup moins orientés « industrie » pour prendre plus en compte les autres sources d'émis-

sions telles que le transport qui là jouent un rôle prépondérant. Le PPA Port-Jérôme devrait quant à lui

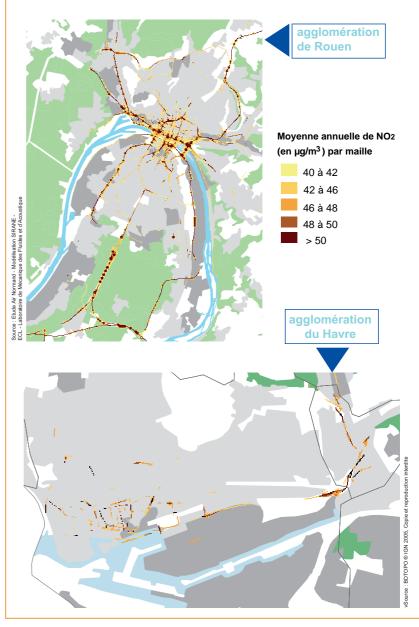
prendre plus en compte les autres sources d'émissions telles que le transport

être reconduit pour consolider les bons résultats acquis et s'assurer de leur pérennité - à savoir un respect des normes dioxyde de soufre (SO₂) depuis 2009. Autre révision en cours, celle des PDU du Havre et de Rouen. Quant au PRQA, une nouvelle version a été adoptée en

LE « REPORTING » EUROPÉEN

Tous les ans, le ministère en charge de l'écologie rend compte à la commission européenne des résultats de mesures de la qualité de l'air effectuées sur le territoire français. C'est le « reporting », s'appuyant sur les données de chaque Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air. Les cartes ci-dessous sont issues d'une modélisation calées sur les mesures d'Air Normand sur le territoire de la CREA et celui de la CODAH pour le NO2, polluant principalement lié au trafic automobile. En croisant les données de pollution modélisées et celles de population (avec configuration du bâti), on estime que 73 924 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite du NO2 en 2010 pour l'agglomération rouennaise et 16 160 personnes pour l'agglomération havraise.

Estimation des zones soumises au dépassement de la valeur limite de NO₂ en 2010

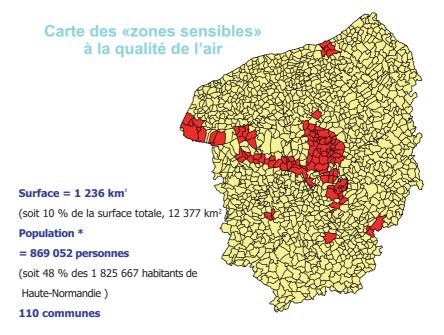


2010, avec la spécificité d'être commun à la Haute et Basse Normandie. L'édition de ce PROA est probablement la dernière en tant que telle pour être ultérieurement intégrée dans le « volet air » d'un nouveau plan, d'orientation lui aussi : le SRCAE, schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ce nouveau schéma résulte de la loi Grenelle 2 (article 68) adopté en juillet 2010. Il est co-piloté par le Préfet de région et le Président du conseil régional qui viennent de donner leur feu vert pour son lancement. Les SRCAE doivent servir de cadre stratégique et d'outil d'aide à l'élaboration des PCET, plans climat énergie territoriaux, demandés aux régions, départements, communes et regroupements de communes de plus de 50 000 habitants, dans l'optique d'une déclinaison du plan climat national (adopté en 2004). Deux objectifs y sont définis : atténuer l'impact sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique. Pour une collectivité, il est possible d'intégrer le PCET au chapitre « changement climatique » de l'agenda 21 lorsque celui-ci existe. Le PCET est à l'actualité des 13 collectivités territoriales de Haute-Normandie qui en ont l'obligation et dont le

110 communes classées en zone sensible pour la qualité de l'air, soit 48 % de la population

bouclage est demandé devraient être pour fin 2012. Ajouter un volet air à ces PCET peut apparaître logique; c'est en projet dans certaines régions de France - d'autant

> plus lorsque les collectivités concernées figurent dans les zones sensibles. Pour la Haute-Normandie, 110 communes devraient être classées en zone sensible pour la qualité de l'air, soit 48 % de la population (voir encart ci-dessus).



* sur la base des chiffres de l'Insee de 2008

Pour l'élaboration du SRCAE et son état des lieux préliminaire de la qualité de l'air, Air Normand a dressé la carte ci-dessus des zones dites « sensibles », selon la méthodologie nationale demandée par le ministère*, en croisant divers paramètres tels que : le risque de dépassements des valeurs réglementaires, la densité de population ou la présence d'espaces naturels protégés. L'air devra être traité en priorité dans ces zones sensibles selon des modalités que fixera le SRCAE.

* www.lcsqa.org, menu Documentation, «Méthodologie de définition des zones sensibles».

L'INVENTAIRE D'AIR NORMAND À DISPOSITION DE SES PARTENAIRES

Air Normand exploite désormais son inventaire « air-climat-énergie » pour accompagner ses partenaires. Sa conception permet de traiter conjointement l'air et le climat à travers la donnée énergétique. Des stratégies de bénéfices associés (qualité de l'air ET changement climatique) peuvent ainsi se dégager. Les différents plans et



programmes d'aménagement du territoire portés par les collectivités (SCOT, PLU, PCET...) peuvent donc être documentés par les analyses d'Air Normand à partir de son inventaire dont les résultats agrégés seront aussi, d'ici fin 2011, mis à disposition des membres de l'Observatoire Climat-Energie*. Des diagnostics détaillés ont déjà été réalisés avec la CREA (téléchargeable sur www.airnormand.fr) et en cours avec Dieppe Maritime. D'autres sont en projet ainsi qu'un atlas régional.

^{*} www.climatenergies.hautenormandie.fr

ZOOM sur.... la révision des PPA Plans de Protection de l'Atmosphère avec Dominique Lepicard



Les PPA, Plans de Protection de l'Atmosphère, sont en cours d'évaluation. Que peut-on d'ores et déjà dire de la prochaine version par rapport à l'ancienne ?

Les premiers PPA étaient essentiellement tournés vers l'industrie du fait du SO2. La problématique a changé et les polluants qui dépassent ou risquent de dépasser les valeurs limites sont les oxydes d'azote (NOx) et particules (PM10), loin d'être l'apanage de l'industrie. Il faut donc maintenant aussi se porter sur le trafic, les secteurs du tertiaire et domestique. On souhaite encore, même si cela peut paraître plus marginal, impliquer l'agriculture.

Comment engager les acteurs de ces pans d'activités ?

Effectivement, on s'oriente vers de nouveaux partenaires, comme les collectivités pour les transports et espérons nous appuyer sur l'Ademe pour le domestique et le tertiaire. Une autre nouveauté pour les PPA est la volonté d'instaurer un réel suivi, une coordination qui nécessite la mise en place d'un management de projet d'autant plus nécessaire que les interlocuteurs sont nombreux et, contrairement aux industriels, n'ont pas l'habitude de travailler sur le thème de l'air, une découverte pour certains d'entre eux. De surcroît, les NOx et PM10 constituent un sujet complexe de par leur possible recomposi-

tion ou interaction avec d'autres polluants. Contrairement au SO2, polluant bien établi, cela peut sembler moins « valorisant » pour ceux qui vont s'y attaquer. En termes de géographie, l'échelle est parfois étendue et nous aimerions connaître les liens entre les différentes zones afin de regarder si des actions transversales peuvent être envisagées. Par exemple, quel est l'impact des transports entre Le Havre et Port-Jérôme.

A ce sujet, quel est le lien entre PPA et PDU, Plans de Déplacements Urbains ?

La révision des PDU est bien avancée. Il est prévu, dans l'évaluation des PPA, de faire un état des lieux de l'ensemble des plans existants pour pouvoir mettre en relation les différentes actions. Certaines de ces actions seront reprises dans les PPA et complétées pour viser le respect des normes de qualité de l'air. Un axe central est le transport. Quelques régions ont choisi d'inscrire dans leur PPA des démarches du type PDE (Plans de Déplacements Entreprises) ou proches des ZAPA (Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air) les rendant par ce biais obligatoires.

Quand débutera la révision des PPA?

Avec la présentation de l'état des lieux aux élus qui doivent prendre conscience de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air. Une véritable volonté politique est nécessaire. La nouveauté réside également dans une évaluation coût/avantage des mesures, d'abord sous forme prévisionnelle et par la suite tout au long du suivi. La communauté européenne a défini des méthodologies pour cette approche « retour sur investissement », importante pour prendre des décisions.

dossier :: Plans réglementaires

^{*} **DREAL**: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



La VIDÉO **« COMPENSATION CARBONE** »

Air Normand a engagé une démarche de compensation Carbone suite à l'organisation de l'assemblée générale de la Fédération ATMO France à Rouen en mai 2010. Cette démarche s'est voulue locale et c'est ainsi qu'entre novembre 2010 et mars 2011 des plantations d'arbres ont eu lieu dans la région avec les clubs CPN* haut-normands.

Pour tout comprendre en images, retrouvez la vidéo sur : http://blog.ddhn.fr

* Connaître et Protéger la Nature

:: SIGNATURE



Signature du PEP'S par Dominique Randon, Président d'Air Normand, au côté d'Edouard Philippe, Président de la CODAH.

Mardi 27 septembre 2011 au Havre, s'est déroulé le lancement officiel PCET* de l'agglomération havraise (CODAH), baptisé «PEP'S, l'énergie partagée» avec l'engagement de 27 signataires, dont Air Normand qui met ici à disposition son expertise et ses travaux pour accompagner la CODAH dans la planification de ses actions ainsi que la définition et le suivi d'indicateurs.

* Plan Climat Energie Territorial

:: PUBLICATION



«Les enjeux atmosphériques,

Biosurveillance de la zone industrielle du Havre: cartographie des indices biologiques de lichens épiphytes (IBLE)

En raison de leur physiologie, les lichens ne régulent pas les échanges gazeux et sont donc exposés en continu à l'atmosphère, intégrant l'ensemble des conditions environnementales (contaminants présents dans l'air, climat, etc.). L'étude de ces organismes via l'IBLE, un indice de biodiversité normalisé, menée sur 46 stations en juillet et août 2011 a permis de cartographier la qualité globale de l'air sur la zone de l'estuaire de la Seine.

Synthèse disponible sur www.airnormand.fr.



Etat des lieux France-Région » (juillet 2011) est un document publié par le ministère en charge de l'Ecologie élaboré pour chaque région avec notamment le concours des AASQA afin d'aider à l'élaboration des schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE). Disponible auprès du secrétariat d'Air Normand au 02 35 07 94 30 ou sur www.airnormand.fr.



Air Normand

siège social: 3 place de la Pomme d'Or - 76 000 Rouen antenne locale: 48 rue Denfert-Rochereau - 76600 Le Havre Tél: 02 35 07 94 30 - Fax 02 35 07 94 40

contact@airnormand.fr

Directeur de la publication :: Dominique Randon

Rédacteur en chef :: Véronique Delmas

Rédaction :: Céline Léger

Remerciements à Dominique Lepicard

L'Air Normand Trimestriel ISSN 1289-3692 août-sept.-octobre 2011 Tirage 4000 exemplaires